



Marché de Restauration Scolaire

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation :

Préparation et distribution de repas pour l'ensemble des élèves et personnels du Lycée Français International Marguerite Duras

Remise des offres :

Date et heure limites de réception : **Vendredi 4 avril 2025 – 12h00**



SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : Objet de la consultation	3
1-1. Type de marché	3
1-2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage	3
ARTICLE 2 : Modalités de la consultation	3
2-1. Décomposition en lots	3
2-2. Nature de l'attributaire	3
2-3. Variantes	3
2-4. Durée du marché et délais d'exécution	4
2-5. Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2-6. Délai de validité des offres	4
2-7. Questions des concurrents	4
ARTICLE 3 : Documents remis aux concurrents	5
ARTICLE 4 : Présentation des offres	5
4-1. Composition de l'offre à remettre par les concurrents	5
ARTICLE 5 Jugement des offres	6
5-1. Jugement et classement des offres	6
5-2. Délibération – Résultats	6
ARTICLE 6 : Conditions d'envoi ou de remise de l'offre	7
ARTICLE 7 : Disposition Particulière	7
6-1. Droits du maître d'ouvrage	7
6-2. Droits des participants	7

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

La consultation concerne la préparation et distribution de repas pour l'ensemble des élèves et personnels du Lycée Français International Marguerite Duras à Ho Chi Minh Ville (Vietnam).

Le lieu d'exécution des prestations est le Lycée Français International Marguerite Duras Route N° 11 – Long Binh District 9, HO CHI MINH Ville – VIETNAM

1-1.Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée avec négociation

1-2.Organisation de la maitrise d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est le Lycée Français International Marguerite Duras qui représente l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

Le Pouvoir Adjudicateur est Madame la Directrice Générale de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger représenté localement par M Le Proviseur du Lycée Français International Marguerite Duras d'Ho Chi Minh Ville.

ARTICLE 2 : Modalités de la consultation

2-1. Allotissement-:

La présente consultation n'est pas allotie. En effet, la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

La langue devant être utilisée dans le présent appel d'offres est la langue française.

2-2. Nature de l'attributaire

- Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire.

2-4. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est précisé à l'acte d'engagement. Celui-ci est de 120 jours suivant la notification du marché.



2-5. Modifications de détail au dossier de consultation

La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Des visites seront possibles dans les 15 jours suivant la publication de l'offre. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la présente disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-7. Questions des concurrents

Les concurrents pourront poser, **exclusivement par courrier électronique**, des questions au Maître d'Ouvrage jusqu'à 10 jours ouvrés avant la remise des projets, au plus tard. Un nouveau courrier circulaire reprenant ces questions et les réponses qui leur auront été faites sera adressé par écrit à tous les concurrents au moins 5 jours ouvrés avant la remise des offres. Les questions des concurrents seront adressées conjointement aux entités suivantes :

Entité n°1 : Lycée Français International Marguerite Duras d'Ho Chi Minh Ville - service administratif et financier

Claude OULHEN

Mèl : secretaire.genenral@lfiduras.com

Entité n°2 : Lycée Français International Marguerite Duras d'Ho Chi Minh Ville – M. le Proviseur Jean Hugues MOTA

Mèl. : proviseur@lfiduras.com

ARTICLE 3 : Documents remis aux candidats par le maître d'ouvrage

Le présent dossier de consultation est constitué par :

Le présent règlement de la consultation ;

L'Acte d'Engagement et ses annexes (cf. Article 5) ;

Le Cahier des Clauses Techniques (CCT) ou Cahier des Charges (CG) ;

Les pièces suivantes :

Plans d'Aménagement ;

Inventaire du gros équipement.

La clause RGPD

ARTICLE 4 : Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage, ce dernier se réservant le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Les offres seront remises sous forme électronique et dossier papier au maître d'ouvrage dans les conditions précisées à l'article 6 ci-après.

4-1. Composition de l'offre à remettre par les candidats désignés par le maître d'ouvrage

Chaque candidat devra produire un dossier de candidature (entendu ici comme contenant l'ensemble des pièces relatives à l'examen de la candidature et de l'offre) complet comprenant les pièces suivantes :

Présentation des offres et candidatures à fournir par le candidat :

- La licence de l'entreprise, octroyée par les autorités vietnamiennes et indiquant que l'entreprise est autorisée à exercer la restauration collective
- Un acte d'engagement complété, daté et signé (annexe)
- Les protocoles de dératisation, désinsectisation, de nettoyage et de désinfection demandés
- La liste des fournisseurs de denrées (cf. formulaire en annexe), qui devra être réactualisée à chaque changement de fournisseur
- L'attestation d'assurance

Pièces relatives à l'examen de la candidature

- Une lettre de candidature,
- Un dossier de références de moins de 5 ans concernant des opérations similaires à l'opération objet de l'appel d'offres.
- Un dossier administratif comprenant :
 - ✓ Les attestations de qualifications professionnelles et des moyens de l'équipe ;
 - ✓ Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat aura souscrit ses polices personnelles de responsabilité civile et de couverture des risques professionnels.Formulaire de sous-traitance.

Pièces relatives à l'examen de l'offre

- L'acte d'engagement fixant le prix des prestations. Cet acte d'engagement, complété de ses annexes, sera impérativement établi selon le modèle joint au dossier de consultation ;
- Le Cahier des Clauses Techniques ou Cahier des Charges daté et signé ;



- l'annexe financière annexée à l'acte d'engagement dûment complétée;
- Une note de motivation. Cette note comprendra des éléments décrivant la motivation, la perception du projet et l'organisation de l'équipe envisagée (1 A4 recto/verso maximum).

Il est rappelé que le ou les signataires des documents doivent être habilités à engager le candidat.

ARTICLE 5 Jugement des offres

5-1 Jugement et classement des offres

Seuls seront pris en compte, les courriers reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Examen des candidatures

L'acheteur vérifie que l'ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis.

Au cas où les pièces demandées sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur **peut demander** au candidat de compléter son dossier de candidature.

Les candidatures seront jugées sur la base des documents visés à l'article XX du présent document, au regard de :

- ses capacités techniques et professionnelles (présentation des principales prestations similaires et significatives du candidat (et ses éventuels co-traitants et sous-traitants) sur les trois dernières années ;
- ses capacités économiques et financières (les chiffres d'affaires des 3 derniers exercices
- son aptitude à exercer l'activité l'accord-cadre.
-

L'acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n'ont pas été produits dans le délai fixé.

Analyse et classement des offres :

Seules les offres comprenant tous les documents administratifs reçus au plus tard à la date et heure limites fixées au présent RC sont ouvertes et analysées par l'acheteur.

L'administration se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre :

- les offres inappropriées, inacceptables et jugées anormalement basses sont éliminées ;
- les offres jugées irrégulières pourront être régularisées à la demande de l'acheteur dans un délai précisé lors de la demande.



Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, ...) ou de report seraient constatées dans l'offre d'un candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera jugée non conforme.

Critère 1 – Prix des prestations : 40 points

Noté sur 40 points et représentant 40% de la note globale.

La note du critère Prix est calculée comme suit :

Note Prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevée/Prix de l'offre du candidat noté) x 40

Ce critère sera apprécié au regard du montant obtenu après avoir effectué une simulation annuelle sur la base des prix indiqués dans les documents financiers présentés par le candidat (BPU).

En cas de discordance constatée entre d'une part, le montant total HT ou TTC et d'autre part, le prix unitaire proposé par le candidat, multiplié par la quantité, c'est le prix unitaire proposé par le candidat multiplié par la quantité, qui est retenu et le montant sera corrigé en conséquence.

Le montant rectifié sera pris en considération pour le jugement des offres.

Critère 2 - Valeur technique : 60 points

Le jugement et le classement des offres seront effectués sur la base du cadre mémoire technique, selon les critères suivants (sans ordre de priorité) :

- Crédibilité économique et fonctionnelle de l'offre (60 points) ;
- Qualité et traçabilité des produits (40 points) ;

Les candidats seront classés sur une note totale de **100 points**

Conduite des négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Les offres initiales peuvent être négociées avec les candidats.

Le pouvoir adjudicateur peut demander autant d'offres intermédiaires qu'il le juge nécessaire.

Il peut également ne pas demander d'offre intermédiaire et demander une offre finale juste après la négociation des offres initiales.

La négociation continue sur la base de chaque offre intermédiaire le cas échéant.
L'Administration attribue le marché au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard des caractéristiques économique et techniques, au terme d'un classement opéré par application des critères et sous-critères pondérés cités ci-dessus.

La somme des notes obtenues au titre des différents critères d'attribution détermine la note globale obtenue par les soumissionnaires, lesquels font l'objet d'un classement.

Le candidat retenu sera celui ayant obtenu après addition de points, la somme de points la plus élevée.

Si plusieurs soumissionnaires obtiennent la même somme de points, alors le nombre de points attribués pour le critère technique sert à départager les soumissionnaires concernés.

5-2 Délibération – Résultats

La commission d'appel d'offres arrêtera sa méthode de travail et fixera ses règles de fonctionnement.

La commission se prononcera sur chacune des offres suivant les critères de jugement décrits à l'article 5.1 ci-dessus.

Pour être recevables, les propositions devront être complètes et ne comporter aucune pièce non expressément demandée. La commission d'appel d'offres se réserve le droit d'écarter avant jugement tous les documents additionnels ou non conformes à la présentation demandée.

La commission d'appel d'offres dressera un procès-verbal dans lequel elle formulera un avis sur chacune des offres présentées et proposera un classement des offres des concurrents.

Chaque candidat sera informé personnellement du résultat de sa candidature.

Le marché sera signé avec le lauréat lorsque tous les éléments de l'offre technique et financière auront été précisés.

ARTICLE 6 : Conditions d'envoi des offres

Les offres des concurrents telles que définies à l'article 4 ci-avant devront être **envoyées sous format électronique avant le vendredi 4 avril 2025 à 12h00 heure Vietnam, simultanément aux deux adresses précisées à la fin du présent article.**

Les messages porteront l'objet suivant : « Candidature pour l'appel d'offre de Restauration Scolaire »



Les formats de fichier autorisés sont : pdf, word, excel, jpeg.

Les adresses auxquelles les offres doivent être envoyées :

Entité n°1 : Lycée Français International Marguerite Duras d'Ho Chi Minh Ville - service
administratif et financier

Claude OULHEN

mèl : secretaire.general@lfiduras.com

Entité n°2 : Lycée Français International Marguerite Duras d'Ho Chi Minh Ville – M. le Proviseur
Jean-Hugues MOTA

Mèl. : proviseur@lfiduras.com

Le dossier papier devra nous parvenir avant le **4 avril 2025** à l'adresse du lycée citée dans l'article 1.

ARTICLE 7 : Disposition Particulière

7-1 Droits du maître d'ouvrage

Le lycée Marguerite Duras, maître d'ouvrage et organisateur du MAPA acquiert les droits d'exploitation de l'ensemble des prestations présentées par les candidats ayant participé à l'appel d'offres.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner de suite au MAPA s'il estime qu'aucune offre ne répond à ses exigences.